

<b>PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET</b>
--------------------------------------

Electronic Version v1.1  
 Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT7486821

<b>SUBMISSION TYPE:</b>	NEW ASSIGNMENT
<b>NATURE OF CONVEYANCE:</b>	CHANGE OF NAME
<b>CONVEYING PARTY DATA</b>	
<b>Name</b>	<b>Execution Date</b>
BANKSYS S.A.	06/01/2007
<b>RECEIVING PARTY DATA</b>	
<b>Name:</b>	ATOS WORLDLINE
<b>Street Address:</b>	CHAUSSEE DE HAECHT 1442
<b>City:</b>	BRUSSELS
<b>State/Country:</b>	BELGIUM
<b>Postal Code:</b>	B-1130
<b>PROPERTY NUMBERS Total: 1</b>	
<b>Property Type</b>	<b>Number</b>
<b>Application Number:</b>	10979097
<b>CORRESPONDENCE DATA</b>	
<b>Fax Number:</b>	(703)991-7071
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>	
<b>Phone:</b>	7037408322
<b>Email:</b>	patent@maierandmaier.com
<b>Correspondent Name:</b>	MAIER & MAIER, PLLC
<b>Address Line 1:</b>	345 SOUTH PATRICK STREET
<b>Address Line 4:</b>	ALEXANDRIA, VIRGINIA 22314
<b>ATTORNEY DOCKET NUMBER:</b>	12610021US
<b>NAME OF SUBMITTER:</b>	ROBERT A. MADSEN
<b>SIGNATURE:</b>	/Robert A. Madsen/
<b>DATE SIGNED:</b>	08/16/2022
<b>Total Attachments: 3</b>	
source=Change of Name#page1.tif	
source=Change of Name#page2.tif	
source=Change of Name#page3.tif	

Partial translation

No of company      0418 547 872  
Name                « BANKSYS »  
Legal form         *Société anonyme*  
Place                Chaussée de Haecht, 1142 – Bruxelles (1130 Bruxelles-Haren)

Subject : MERGER – GENERAL ASSEMBLY OF THE ABSORBING COMPANY – MODIFICATION OF THE NAME – MODIFICATION OF STATUTES

It results from a report drawn up by Vincent Vroninks, associated notary in Ixelles, on 1 June 2007... that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the limited liability company "BANKSYS" having its registered office in Brussels (B-11130 Brussels-Haren), chaussée de Haecht 1442, has decided

1)

2)

3) to change the company name to "ATOS WORLDLINE" and to replace article 1 as follows:

"The company shall have the form of a public limited company. It shall be called "Atos Worldline". The name must always be preceded or followed by the words "société anonyme" or the initials "SA".

**NV GEVERS & VANDER HAEGHEN SA**

A l'att. de M. Claude Quintelier  
Intellectual Property house  
Holidaystraat 5  
1831 DIEGEM

**objet : Notification : Enregistrement de changement de nom (CNO)**

votre avis du  
11/09/2008  
votre référence  
8004470/CL  
notre référence  
E3.PIIE/GD/EP 1 530 150

Madame, Monsieur,

L'Office de la Propriété Intellectuelle (OPRI) accuse réception de votre lettre du 11/09/2008, entrée à l'Office le 11/09/2008 et concernant les brevets :

- EP 1 530 150 du 05/11/2003.  
 Liste en fin de cette lettre.

annexes

Vous y notifiez à l'OPRI que le titulaire :

**BANKSYS S.A.**

a changé de nom, comme suit :

**Atos Worldline S.A.**  
**Chaussée de Haecht 1442**  
**B - 1130 Bruxelles (Belgique)**

L'enregistrement de cette notification a pris effet en date du 17/02/2009.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Camille VANSLEMBROUCK,  
Resp. Enregistrement et délivrance, Brevets et CCP



**795153**



**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



\*07122016\*

**BRUXELLES**

**08-08-2007**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0418 547.872  
Dénomination " **BANKSYS** "  
(en entier)  
Forme juridique société anonyme  
Siège : chaussée de Haecht, 1442 - Bruxelles ( 1130 Bruxelles-Haren)

**Objet de l'acte** : FUSION PAR ABSORPTION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Vincent Vroninks notaire associé à Ixelles, le 1 juin 2007 portant la mention d'enregistrement suivante " Enregistré 7 rôle(s) 1 renvoi(s) au 1<sup>er</sup> Bureau de l'Enregistrement d'Ixelles Le 18 juin 2007. Vol 44 fol. 08 case 08. Reçu : 25 euros. L'inspecteur principal (signé) H. DESMET." que l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "BANKSYS", ayant son siège social à Bruxelles (B-1130 Bruxelles-Haren), chaussée de Haecht 1442, a décidé :

- conformément au projet de fusion susvisé et dans les conditions et modalités légales, d'approuver la fusion de la présente société "BANKSYS" (société absorbante), avec et par voie d'absorption, par suite de dissolution sans liquidation, de la société anonyme "BANK CARD COMPANY", en abrégé "BCC", ayant son siège social à Saint-Josse-ten-Noode (B-1210 Bruxelles), boulevard du Roi Albert II 9, identifiée sous le numéro d'entreprise TVA BE 0468.380.237 RPM Bruxelles (société absorbée), par le transfert à la société absorbante de l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société absorbée, tant les droits que les obligations, selon le mécanisme de la transmission universelle  
Le patrimoine de la société absorbée est transféré réellement et juridiquement dans l'état où il se trouve au 1<sup>er</sup> juin 2007 et toutes les opérations de la société absorbée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme étant accomplies pour le compte de la société absorbante;
- de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts en complétant le premier alinéa in fine, par le texte suivant:  
" toutes les opérations concernant la connexion de commerçants et la gestion de ces connexions, ainsi que des activités similaires, pour l'acceptation des systèmes de paiement liés au traitement d'opérations de cartes de crédit et de paiement et l'utilisation de cartes de crédit et de paiement en tant que telle."

**CONSTATATION DE LA RÉALISATION EFFECTIVE DE LA FUSION**

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a constaté et requis le notaire d'acter,

- que la condition suspensive, dont était assortie la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée relative à sa fusion, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2007, est réalisée,
  - que la fusion de la société avec et par voie d'absorption de la société anonyme "BANK CARD COMPANY" est effectivement réalisée;
  - que, dès lors, la fusion est définitive et sort pleinement ses effets;
  - que la société absorbée cesse d'exister à compter de ce jour
3. de modifier la dénomination sociale en "ATOS WORLDLINE" et de remplacer l'article 1 comme suit:  
"La société a la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée "ATOS WORLDLINE".  
La dénomination doit toujours être précédée ou suivie de la mention "société anonyme" ou des initiales "SA" "
4. de modifier en outre les articles 13, 14, 15, 17, 25, 32 et 34 des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Edwin Van Laethem, notaire associé.

Certifié conforme  
Pour le Conseiller du "Moniteur Belge"  
Le Fonctionnaire Délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**BELGISCH STAATSBLAD**

03-07-2008

MONITEUR BELGE

RECORDED - 08/16/2022

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature

**PATENT**

REEL: 060814 FRAME: 0532